



HORTICOLE



UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC !

Programme de formation

GESTION DE LA PRODUCTION EN SERRE

Chef de culture en serre, un poste en forte demande, mais difficile à pourvoir.

Cette formation permet de développer les compétences essentielles en gestion de la production, notamment en planification, en contrôle des opérations, en gestion d'équipes, en optimisation de la productivité et en utilisation efficiente des ressources.

- **Équipe de formateurs exceptionnelle** : les meilleurs spécialistes terrain du Québec ont été mobilisés.
- **Approche axée sur l'opérationnel** : planification, organisation, coordination et suivi des étapes de production.
- **Théorie 100 % en ligne, avec des activités pratiques en entreprise.**
- Conçue pour des personnes **déjà en emploi**, mais ouverte à tous.
- Compatible avec un parcours **travail-études**.
- Adaptée aux **différents types de production** : légumes ou ornementales.
- Fondée sur les **compétences établies par l'industrie**.



La réussite du programme donne
droit à une certification ITAQ



**FORMATION CONTINUE ET
SERVICES AUX ENTREPRISES | ITAQ**



Bénéficiez d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 8000\$ grâce au programme Visées*

Admissible à la « loi du 1 % »

360 heures de formation • 6 cours • 7 000 \$



	Théorie en ligne de jour	Pratique en entreprise	Travail personnel	Total
AUTOMNE 2025				
Gérer une culture	12	30	18	60
Structures, équipements et technologies de production en serre	12	24	12	48
Planifier les espaces de production et contrôler l'environnement d'une serre	24	24	24	72
HIVER 2026				
Gestion de tâches et activités de production d'un complexe de serres	20	30	25	75
Gérer les équipes de production et outils numériques facilitants	15	20	10	45
Assurer le contrôle phytosanitaire	20	20	20	60

Cours à la carte offerts selon disponibilité.



FORMATION CONTINUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES | ITAQ

Claude Vallée agr. M.Sc., conseiller en formation continue

☎ 450 778-6504, p. 6400

✉ claud.vallee@itaq.ca

*Certaines conditions s'appliquent.



DES FORMATEURS EXCEPTIONNELS !

GESTION DE LA PRODUCTION EN SERRE



JACQUES THÉRIAULT

agr. M.Sc

Associé principal et fondateur
de Climax Conseils



GILLES TURCOTTE

B. Sc. A., M. Sc.

Expert en serriculture



BENOIT CHAMPAGNE

DTA

Directeur des opérations
services-conseils, IQDHO



DANY BOUDREAU

DTA

Conseiller expert en serriculture,
Climax Conseils



GILBERT BILODEAU

agr. M.Sc

Conseiller senior en serriculture,
IQDHO



HICHEM HACHEROUF

agr. M.Sc

Conseiller expert en légumes
de serres, Climax Conseils



FORMATION CONTINUE ET
SERVICES AUX ENTREPRISES | **ITAQ**



DES FORMATEURS EXCEPTIONNELS !

GESTION DE LA PRODUCTION EN SERRE



ROXANE BABIN

agr.

Conseillère en serriculture et
en R&D, IQDHO



LOUIS-MARTIN DIOIN

ing. M.Sc.

Vice-Président | Études
& Développement de
projets, Gobeil Dion et associé



MARTIN BERNIER

PDG

Président directeur général
Tessier



CORENTIN CHASSOUANT

agr. M.Sc

VP ventes et développement des
affaires, Conseiller expert Serres,
Harnois



COORDONNATEUR DU PROGRAMME

Claude Vallée agr. M.Sc., conseiller en formation continue

☎ 450 778-6504, p. 6400

✉ claud.vallee@itaq.ca



**FORMATION CONTINUE ET
SERVICES AUX ENTREPRISES | ITAQ**



Programme de formation

GESTION DE LA PRODUCTION EN SERRE



Subventions Visées disponibles pour les cours se terminant d'ici le 8 mars 2026 (3 cours à l'automne 2025 et 3 cours à l'hiver 2026).

LA SUBVENTION EN BREF :

- Maximum de **8 000\$** de subvention par employé;
- **50% des heures** de l'employé pendant les heures de formation (taux max. de 100 \$/heure);
- **Frais associés à la formation** ;
- **Pas de limite d'employés** par entreprise (les actionnaires et chef-fes d'entreprise sont éligibles si les personnes sont employées de l'entreprise);
- **La formation doit être terminée au plus tard le 8 mars 2026** pour être éligible à la subvention.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Entreprise

- Être légalement immatriculée au Registre des entreprises du Québec (NEQ);
- Ne pas être un organisme gouvernemental, public, municipal, scolaire ou assujetti à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (Loi M-30);
- Employer au minimum un salarié équivalent temps plein, distinct des propriétaires, actionnaires, dirigeants et membres de leur famille immédiate;
- Note : Les travailleurs autonomes et les consultants indépendants ne sont pas admissibles au programme.

Personne en formation

- Statut légal :
 - Être légalement autorisé à travailler au Canada;
 - Pour les titulaires d'un permis de travail : disposer d'une autorisation valide pour au moins un an après le début du programme de perfectionnement.
- Expérience professionnelle :
 - Justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle, avec les spécifications suivantes :
 - L'expérience peut être acquise au Canada ou à l'étranger;
 - Les périodes d'expérience peuvent être non consécutives;



- L'expérience doit être acquise en dehors des périodes d'études à temps plein ou partiel (niveaux secondaire et postsecondaire);
- L'expérience peut inclure du travail bénévole.

Les trois années peuvent combiner du travail rémunéré et/ou bénévole à temps plein ou partiel.

→ **Définition du temps de travail** : Temps plein : 30 heures ou plus par semaine.

8 ÉTAPES SIMPLES POUR OBTENIR LE FINANCEMENT DE VISÉES !

- 1- Prendre en note les titres des cours et le code de référence Visées sur le [site de la formation continue de l'ITAQ](#) ou à l'**annexe 1** de ce document;
- 2- Accéder au [site web du programme Visées](#) ;
- 3- Créer un compte utilisateur pour vous ou votre entreprise;
- 4- Remplir un formulaire par employé;
- 5- Obtenir votre entente de soutien financier (réponse rapide);
- 6- Compléter votre inscription sur le [site de la formation continue de l'ITAQ](#);
- 7- Compléter votre cours;
- 8- Transmettre les documents justificatifs suivants à l'équipe de Visées :
 - Spécimen de chèque de l'entreprise;
 - Facture de la formation et preuve de décaissement;
 - Attestation d'achèvement (réussite) de la formation remise par l'établissement d'enseignement;
 - Attestation de rehaussement d'emploi (*un gabarit d'attestation de rehaussement d'emploi vous sera fourni par le programme Visées*);
 - Premier et dernier talon de paie de l'employé durant la formation.

Et obtenez votre remboursement rapidement !

Pour toute information en lien avec le programme de certification :

Claude Vallée agr. M. Sc., Conseiller en formation continue
Institut de technologie agroalimentaire du Québec



450 778-6504 p. 6400



Claude.vallee@itaq.ca



FORMATION CONTINUE ET
SERVICES AUX ENTREPRISES | **ITAQ**

Annexe 1

Code de référence et titre des cours pour le programme Visées

Note : Il faut inscrire chaque cours et non le titre du programme, avec leur code de référence indiqués ci-dessous en vert :

ITAQ-006 Gérer une culture

ITAQ-002 Gérer les équipes de production et outils numériques facilitants

ITAQ-004 Assurer le contrôle phytosanitaire

ITAQ-003 Gestion des tâches et activités de production d'un complexe de serres

ITAQ-005 Structures, équipements et technologies de production en serre

ITAQ-010 Planifier les espaces de production et contrôler l'environnement d'une serre

Pour toute question en lien avec le programme de subvention Visées :

Fabienne Gbaguidi

Conseillère, Développement de formation / Advisor, Training Development

T 514 669-6726

fgbaguidi@ccmm.ca

Chambre de commerce du Montréal métropolitain / Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal
ccmm.ca

393, rue Saint-Jacques, bureau 200, Montréal (Québec) H2Y 1N9

514 871-4000